

Le 31 mai 1989

Le très honorable Joe Clark, PC, député
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de vous soumettre le quatrième rapport annuel sur l'administration et l'observation du Code d'éthique touchant les conditions d'emploi dans les sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud.

Comme l'exige mon mandat, j'ai mis à jour la liste des sociétés qui opèrent en Afrique du Sud; j'ai attiré leur attention sur l'existence du Code et du formulaire-type de rapport; j'ai rassemblé leurs rapports et, outre les sociétés établies au Canada et les entreprises qui leur sont affiliées en Afrique du Sud, j'ai consulté une large gamme d'organisations non gouvernementales et de particuliers. Je me suis fondé sur ces consultations et sur les documents fournis par les sociétés pour rédiger le rapport que je sou mets à votre approbation; il est accompagné, à titre d'information, de copies des rapports présentés par les sociétés.

Au moment de la rédaction de ces lignes, sans compter l'Ambassade du Canada, il y avait encore des entreprises affiliées à six sociétés canadiennes en Afrique du Sud, alors qu'elles étaient neuf, un an plus tôt. Quatre d'entre elles représentent des investissements et des effectifs importants. Il conviendrait donc de poursuivre l'application du Code d'éthique tant que des sociétés canadiennes poursuivent leurs activités dans le climat créé par l'apartheid.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance de ma haute considération.

L'Administrateur en chef du Code

John Smali

Pièces jointes

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA
JUL 11 1989
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE